

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (tous profils) ^{AIPR}

7h dont 1h consacrée à l'examen.

Présentiel - Synchrone

Public Visé

PROFIL « OPÉRATEUR »

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaires d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaires de l'AIPR.

PROFIL « ENCADRANT »

Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative, technique des travaux ainsi que tout le personnel d'encadrement (chef de chantier, chef d'équipe et conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Encadrant ».

PROFIL « CONCEPTEUR »

Salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « Concepteur ». En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « Concepteur ».



Pré Requis

Avoir 18 ans.

Savoir lire, écrire et parler français.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Obtenir l'examen (par QCM) I.P.R. qui permettra à l'employeur de délivrer l'A.I.P.R. (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Améliorer les compétences des entreprises de travaux et des maîtres d'œuvre.

Appliquer les consignes de sécurité liées au travail à proximité des réseaux.

Connaître les obligations en termes de DT-DICT.

Respecter la législation en vigueur en matière de sécurité à proximité des réseaux.

Appliquer la réglementation DT-DICT de juillet 2012.

Améliorer la cartographie des réseaux et développer le géoréférencement.

Parcours pédagogique

Formation théorique en salle : (5 heures)

La réglementation

- Préambule (dispositifs naissants, entrée en vigueur, objectifs, le guide d'application, exploitants, cartographie, l'AIPR, la DT, la DICT, définitions des profils concernés, liste des engins soumis, statistiques, validité...).
- Catégories d'ouvrages sensibles et non sensibles pour la sécurité.
- Catégories de travaux soumis à déclaration.
- Classes de précision, distances de sécurité, fuseaux d'incertitude des ouvrages et de la technique de travaux...
- Marquage piquetage (obligations, techniques et outils utilisables).
- Conséquence d'un endommagement (risques, déplacement accidentel de réseau, protection cathodique, les butées en béton...).

Rôles, missions et responsabilité de chacun :

- Les droits des salariés
- Le responsable de projet, maître d'ouvrage et maître d'œuvre.
- L'exécutant des travaux.
- L'opérateur.

Avant les travaux :

- Élaboration de projet (guichet unique, études des documents, plans et échelle des plans, IC, DCE, élaboration des DT, récépissés de DT, les délais réglementaires de réponse et de validité ...).
- Préparation et organisation du chantier (guichet unique, études des documents, plans et échelle des plans, IC, DCE, récépissés de DT, élaboration des DICT, récépissés DICT, les délais réglementaires de réponse et de validité, démarche prévue en cas de non-réponse, ATU, clauses Techniques et Financières, démarrage des travaux, repérage, marquage piquetage au sol et compte rendu, appareils de sondage, codification couleur de signalisation des réseaux, documents à conserver sur le chantier...).

Pendant les travaux :

- Consignes de travail, les règles et mises en place du chantier.
- Les techniques de travaux avec et sans tranché (engins lourd, excavatrice par aspiration, pioche à air et eau chaude, outils, suiveur, forage verticale, forage dirigé, fusée localisable et non localisable...).
- Les affleurants.
- Dispositifs de sécurité (coupures).
- Distances de sécurité notamment électrique (identification, dangers).
- Consignes de sécurité lors d'un endommagement (la règle des 4 A).
- Constat contradictoire d'arrêt de travaux (objet, responsabilités, commanditaire, exemples de cas, rédaction, clauses).
- Constat contradictoire d'endommagement (objet, responsabilités, commanditaire, exemples de cas, rédaction, clauses).

Après les travaux :

- L'obligation de récolement (relevés topographique/géoréférencement, plans, classe de précision, tronçons...).
- Textes et normes.

Conduite à tenir (recommandations...) :

- Reprofilage ou curage de fossé.
- Entretien de la végétation (abattages...).
- Remblai et compactage des surfaces et de fouille.
- Dégagement d'un branchement.
- Travaux avec PEMP.
- Travaux avec pelle hydraulique.
- Découverte d'un réseau non identifié.

Méthodes pédagogiques

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices et des apports théoriques.

Moyens pédagogiques

Un ordinateur, un vidéo projecteur, code d'accès à la plateforme QCM du MEDDE via internet, ainsi qu'un PC pour chaque participant.

Modalités et délais d'accès : des sessions de formation ont lieu régulièrement sur nos différents centres partenaires, nous contacter pour en connaître les dates.

Qualification Intervenant-e-s

Formateur expérimenté dans l'animation de formation détenteur d'une attestation de compétence AIPR en cours de validité, disposant des connaissances et compétences dans la DT – DICT – AIPR

Méthodes et modalités d'évaluation

L'examen est réalisé par QCM sur la plateforme du MEDDE via internet.

Chaque participant sera installé devant un terminal informatique relié à la plateforme d'examen via une connexion internet.

Pour chaque question, quatre solutions sont proposées : une réponse correcte, deux fausses et une réponse "je ne sais pas". Aucune question n'est éliminatoire mais certaines questions sont dites prioritaires.

Dans chaque session, les deux premières questions sont "blanches", elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main la plateforme et ne comptent pas dans la note finale.

Le barème de notation est le suivant :

2 points par bonne réponse

0 pour les réponses "je ne sais pas"

-1 pour les mauvaises réponses (-5 si question prioritaire)

Aucune question n'est éliminatoire et il n'est pas possible de revenir en arrière pour modifier une réponse. Les notes minimales à avoir pour obtenir l'examen sont de : 36/60 pour les opérateurs (30 questions) 48/80 pour les encadrants et concepteurs (40 questions)

Moyens à mettre en oeuvre

Si intra : une salle de formation équipée de tables, chaises, tableau blanc et une connexion Internet stable pour chaque participant.

Modalités d'Accessibilité

Nos référents handicap sont à la disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités d'adaptation des formations et le cas échéant les orienter vers nos partenaires.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

De 1 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Marion BILLET
Responsable grands comptes

Tél. : 0671355609

Mail : marion.b@reseau-ocafor.com